

Commission des normes d'emploi du Yukon

# Révision du salaire minimum en vigueur au Yukon

Le 30 novembre 2018

**Présenté à M. John Streicker, ministre des Services aux collectivités**

## INTRODUCTION

Le 20 mars 2018, le ministre des Services aux collectivités a demandé à la Commission des normes d'emploi de réviser salaire minimum au Yukon et, s'il y a lieu, de recommander des modifications.

La Commission a terminé son examen et a le plaisir de remettre ses recommandations et son rapport sur le salaire minimum au Yukon, comme demandé aux termes de l'article 18 de la *Loi sur les normes d'emploi*<sup>1</sup>.

Dans les pages qui suivent, nous faisons part de nos recommandations et présentons les arguments qui les justifient.

## RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que le salaire minimum au Yukon, qui est actuellement de 11,51 \$ l'heure, soit augmenté graduellement sur une période de trois ans. Les hausses s'échelonnent comme suit :

<b>Avril 2019</b>	<b>0,90 \$ plus la variation de l'IPC;</b>
<b>Avril 2020</b>	<b>1,00 \$ plus la variation de l'IPC;</b>
<b>Avril 2021</b>	<b>1,10 \$ plus la variation de l'IPC.</b>

Au cours des dix dernières années, la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Yukon a fluctué entre une hausse de 3,6 % et une baisse de 0,2 %<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces fluctuations, nous avons calculé que l'IPC augmentera en moyenne de 1,5 % par an. En nous fondant sur ce taux, nous avons calculé les hausses probables du salaire minimum sur une période de trois ans.

<b>Avril 2019</b>	<b>12,60 \$ (estimation)</b>
<b>Avril 2020</b>	<b>13,82 \$ (estimation)</b>
<b>Avril 2021</b>	<b>15,15 \$ (estimation)</b>

Après 2021, et jusqu'à la prochaine révision, nous suggérons une augmentation annuelle du salaire minimum fondée sur la variation de l'IPC au Yukon.

Ces chiffres peuvent changer si la variation de l'IPC au Yukon est différente.

---

<sup>1</sup> LRY 2002, ch. 72, en ligne au [http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/emst\\_c.pdf](http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/emst_c.pdf).

<sup>2</sup> <http://www.eco.gov.yk.ca/stats/pdf/2017CPIAnnual.pdf>.

## JUSTIFICATION

### *Situation actuelle*

À l'heure actuelle, le Yukon occupe le huitième rang sur 13 provinces et territoires canadiens pour ce qui est du salaire horaire minimum<sup>3</sup>. Des trois territoires, c'est au Yukon que le salaire minimum est le plus bas. On trouvera à l'annexe A un graphique montrant le salaire minimum et ses hausses au cours des six dernières années dans chacune des administrations canadiennes.

Une personne qui gagne le salaire minimum au Yukon de 11,51 \$ l'heure et travaille 40 heures par semaine pendant 52 semaines (payées) par an gagne un salaire annuel de 23 940,80 \$, avant impôts et retenues.

Au Yukon en 2018, le salaire de subsistance s'élève à 18,57 \$ l'heure. Le salaire de subsistance est défini comme le salaire horaire nécessaire pour qu'une famille de deux adultes et deux enfants puisse satisfaire ses besoins de base, comme vivre dans un logement adéquat et s'alimenter sainement, en tenant compte des paiements de transfert (prestations pour enfants) et des retenues à la source (impôt sur le revenu et primes d'assurance-emploi). La Coalition anti-pauvreté du Yukon a établi ce salaire horaire en utilisant une méthode normalisée reconnue par le gouvernement fédéral, qui est généralement utilisée pour calculer les salaires de subsistance partout au Canada. Au Yukon, l'écart entre le salaire minimum et le salaire de subsistance est de 7,06 \$ l'heure<sup>4</sup>.

En avril 2018 au Yukon, le loyer médian pour une maison avec deux chambres à coucher pouvant héberger quatre personnes était de 1073,00 \$ par mois<sup>5</sup>.

Au Yukon, seul un petit nombre de personnes gagnent le salaire minimum ou même un salaire de 13 \$ l'heure ou moins. Le nombre de personnes qui gagnent de 13 \$ à 15 \$ l'heure est plus élevé. Selon le Bureau des statistiques du Yukon, au total en 2017, 2038 personnes gagnaient de 11,32 \$ (le salaire minimum en 2017) à 15 \$ l'heure, et 1211 personnes gagnaient de 13 \$ à 15 \$ l'heure. Ces chiffres correspondent aux résultats de la consultation menée en avril et en mai 2018 par la Chambre de commerce du Yukon.

La majorité de ces employés à faible revenu travaillent dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (hôtels, restaurants, bars) et dans celui du commerce de détail. La répartition de ces salariés est à peu près égale dans toutes les

---

<sup>3</sup> Banque de données sur les salaires minimums du gouvernement du Canada, <http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt1.aspx?lang=eng&GoCTemplateCulture=fr-CA>.

<sup>4</sup> Yukon Anti-Poverty, *Living Wage in Whitehorse*, Yukon, 2018, <https://yapc.ca/assets/files/Living%20Wage%202018%20-%20Final%20Report.pdf> (en anglais).

<sup>5</sup> YBS – *Yukon Monthly Statistical Report*, avril 2018, [http://www.eco.gov.yk.ca/stats/pdf/mr\\_Apr2018.pdf](http://www.eco.gov.yk.ca/stats/pdf/mr_Apr2018.pdf) (en anglais).

tranches d'âge de 25 à 64 ans, à l'exception des employés au salaire le plus bas (de 11,32 \$ à 13 \$ l'heure), dont l'âge varie généralement de 15 à 34 ans.

### ***Motifs de préoccupation quant à la hausse du salaire minimum***

Certains représentants des employeurs ont fait part de leurs inquiétudes, tant par écrit qu'en personne, à la présente Commission ou au ministre (présentations écrites déposées par la Chambre de commerce du Yukon) quant aux effets imprévus et indésirables d'une hausse du salaire minimum, surtout si elle est rapide et importante. Ils ont surtout insisté sur les points suivants :

- L'augmentation des coûts pour l'employeur entraînera des pertes d'emplois ou une diminution des heures de travail des employés.
- Cela découragera l'embauche d'étudiants, de jeunes ou de personnes ayant peu ou pas d'expérience.
- Le prix des biens et des services va augmenter et les personnes que cette mesure est censée aider n'en tireront aucun profit; il y aura également augmentation du coût de la vie.
- Les coûts pour l'employeur seront bien plus élevés en raison de la compression de l'échelle des salaires due à la hausse du salaire minimum.
- L'incidence sur l'économie et l'emploi sera plus importante dans les collectivités du Yukon qu'à Whitehorse à cause de l'augmentation des charges d'exploitation et des coûts de transport. Il se pourrait que les employés se voient offrir moins d'avantages, comme le logement et d'autres prestations.
- L'approche fondée sur le mérite, que préfèrent la plupart des employeurs, s'en trouvera affaiblie.

### ***Avantages d'une hausse du salaire minimum***

D'autres personnes pour une hausse du salaire minimum ont mentionné les avantages suivants :

- La pauvreté diminuera et la qualité de vie des personnes vulnérables s'améliorera.
- Le pouvoir d'achat des salariés à faible revenu augmentera, ce qui favorisera l'économie locale puisque, en général, les personnes à faible revenu dépensent localement.
- Le maintien en poste et la productivité des employés s'améliorera.

- L'écart salarial entre les sexes diminuera puisqu'une plus grande proportion de femmes travaille au salaire minimum ou pour un salaire qui lui est à peine supérieur.
- Les prestataires de l'aide sociale seront plus motivés à se chercher un emploi.
- Cela favorisera une meilleure santé et la croissance économique.

### ***L'expérience d'autres provinces et territoires***

L'Alberta et l'Ontario ont chacune haussé assez rapidement et de façon assez importante le salaire minimum en vigueur dans la province au cours des trois dernières années.

En 2018, l'Alberta est devenue la province où le salaire minimum, établi à 15,00 \$ l'heure, est le plus élevé, alors qu'en 2015, elle était la province où ce salaire était le plus bas, soit 10,20 \$ l'heure, et 9,20 \$ l'heure pour les personnes qui servent des boissons alcoolisées.

La hausse de 33 % du salaire minimum de 2015 à 2018 n'a pas eu d'incidence négative sur l'emploi. En fait, dans le secteur des services, où travaillent la plupart des employés au salaire minimum, 26 500 emplois ont été créés en 2016 et 22 900 emplois, en 2017<sup>6</sup>.

En Ontario, le salaire horaire minimum a augmenté de 2,60 \$ en janvier 2018 pour passer à 14 \$ l'heure. Six mois plus tard, cette province affichait le taux de chômage le plus bas en 18 ans, soit 5,4 %. En Ontario, la création d'emplois dans les services d'hébergement et de restauration ainsi que le commerce de gros et de détail a surpassé la moyenne canadienne<sup>7</sup>.

Au moins une étude empirique n'a trouvé aucun lien entre un salaire minimum plus élevé et les taux d'emploi<sup>8</sup>. Les auteurs écrivent :

*Même dans les rares cas où le salaire minimum semble avoir une incidence sur les données agrégées du marché du travail, cette incidence sera vraisemblablement aussi bien positive que négative. La crainte d'un effet délétère sur l'emploi est exagérée par ceux qui ont intérêt à garder les salaires à un niveau faible. Les décideurs canadiens ne devraient pas hésiter à hausser progressivement et de façon continue le salaire minimum pour le rapprocher du salaire de subsistance et n'ont pas à craindre une chute brutale du taux d'emploi.*  
[Traduction]

<sup>6</sup> <https://www.theglobeandmail.com/opinion/alberta-hasnt-suffered-for-raising-the-minimum-wage/article37517324/> (en anglais).

<sup>7</sup> [https://www.huffingtonpost.ca/2018/08/13/minimum-wage-hike-ontario-job-growth\\_a\\_23501349/](https://www.huffingtonpost.ca/2018/08/13/minimum-wage-hike-ontario-job-growth_a_23501349/) (en anglais).

<sup>8</sup> « Dispelling Minimum Wage Mythology: The Minimum Wage and the Impact on Jobs in Canada, 1983–2012 », Jordan Brennan et Jim Stanford, <https://labourstudies.ca/en/citation/1338>.

Les auteurs concluent :

*De toute évidence, les résultats en matière d'emploi dépendent avant tout du niveau général des dépenses et de l'activité macroéconomique. [Traduction]*

### **Raisons de recommander une hausse du salaire minimum au Yukon**

Le faible taux de chômage qui prévaut actuellement au Yukon offre une occasion d'augmenter le salaire minimum sans qu'il y ait de répercussions négatives importantes et imprévues.

Selon la Chambre de commerce du Yukon, le territoire compte 1859 entreprises, dont 48 %(soit 900) comptent moins de 4 employés, 86 %, moins de 20 employés, et 98 %, moins de 100 personnes<sup>9</sup>.

La Commission a appris que la plupart des petits employeurs du Yukon choisissent leurs employés avec soin afin de les garder à leur service et de créer un milieu de travail harmonieux et fonctionnel, et ils leur versent un salaire bien supérieur au salaire minimum.

La Commission constate que 56 des 136 employeurs ayant participé à la consultation de la Chambre de commerce du Yukon ont indiqué qu'une hausse du salaire minimum n'aurait aucune incidence pour eux. Cela n'a rien d'étonnant vu que les données du Bureau des statistiques du Yukon montrent qu'un très petit nombre d'employeurs paient le salaire minimum ou un salaire qui lui est à peine supérieur, et que les secteurs les plus touchés sont ceux du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration.

Il est recommandé que la hausse du salaire minimum soit progressive et répartie sur trois ans, et que la hausse la plus faible soit imposée la première année afin que les employeurs puissent se préparer et ajuster leur budget pour en réduire l'incidence au minimum.

La Commission reconnaît que le salaire de subsistance est de 18,75 \$ l'heure au Yukon. Elle croit que la hausse du salaire minimum n'est pas l'unique moyen de réduire l'écart entre le salaire de subsistance et le salaire minimum. On pourrait aussi procéder par d'autres moyens, notamment au moyen de mesures d'aide financière comme l'allocation canadienne pour enfants, la prestation pour la garde d'enfants du Yukon, le programme de subventions pour frais de garde d'enfants, le crédit pour la TPS et la prestation fiscale pour le revenu de travail.

La Commission reconnaît que les salaires et le coût de la vie dans les provinces et territoires peuvent influencer sur le pouvoir d'attraction du Yukon sur les travailleurs. Par conséquent, si l'écart entre le salaire minimum en vigueur au Yukon et celui en vigueur

---

<sup>9</sup> *Minimum Wage Survey Report*, Chambre de commerce du Yukon, août 2018, [https://docs.wixstatic.com/ugd/0a12ae\\_aea29ce5dde542748a281f795d7a4a9b.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/0a12ae_aea29ce5dde542748a281f795d7a4a9b.pdf) (en anglais).

en Alberta, en Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord-Ouest continue de se creuser, il pourrait s'avérer difficile d'embaucher du personnel au Yukon.

Par contre, un salaire minimum plus élevé pourrait attirer plus de travailleurs au Yukon, surtout afin de pourvoir des postes dans les secteurs du commerce de détail et des services de restauration. Faire passer le salaire cible à environ 15 \$ l'heure d'ici 2021 et l'augmenter annuellement par la suite en fonction de la hausse annuelle de l'IPC du Yukon (sous réserve d'une nouvelle révision) permettra au Yukon de ne pas être en position de faiblesse lorsqu'il recrute des travailleurs de l'extérieur du territoire.

La Commission a tenu compte de l'augmentation de l'IPC (du Yukon) dans la hausse recommandée du salaire minimum parce que l'un des objectifs du salaire minimum est de permettre aux personnes occupant des emplois peu spécialisés de subvenir à leurs besoins de base. Étant donné que l'IPC est un indicateur de la variation des prix à la consommation payés par les Canadiens, établi en comparant au fil du temps le coût d'un panier fixe de biens et services achetés par les consommateurs, il est important de conserver son lien avec le salaire minimum.

La Commission reconnaît que le salaire minimum vise à réduire les inégalités au sein de la main-d'œuvre. Elle prend note de la déclaration d'Yves Giroux, directeur parlementaire du budget, soit une autorité indépendante de surveillance du budget, à propos de la question du salaire minimum :

*Les hausses du salaire minimum ont largement contribué à réduire les inégalités salariales et ont surtout aidé les personnes au bas de l'échelle des revenus<sup>10</sup>.  
[Traduction]*

La Commission croit que les hausses progressives pour atteindre un salaire minimum d'environ 15 \$ l'heure (en fonction de l'augmentation annuelle de l'IPC du Yukon) sur une période de trois ans seront bénéfiques pour le Yukon, car elles réduiront les inégalités salariales que fait ressortir le salaire de subsistance, amélioreront l'économie locale en augmentant le pouvoir d'achat des consommateurs et aideront les employeurs à attirer des employés et à les garder.

La Commission a envisagé une approche par paliers, mais elle l'a rejetée. Verser à une personne un salaire moindre parce qu'elle a moins d'expérience qu'une autre n'est pas une approche que nous approuvons. En outre, le salaire minimum est le salaire le plus bas que peut gagner un employé pour effectuer un travail sans qu'il ait de formation ou de connaissances préalables. On s'attend à ce que les employés qui ont plus de formation ou d'expérience gagnent plus que le salaire minimum.

---

<sup>10</sup> <https://www.thestar.com/politics/federal/2018/10/23/minimum-wage-hikes-help-reduce-income-inequality-report-shows.html>.

On trouvera le rapport du directeur parlementaire au [https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/LMA\\_Oct\\_2018](https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/LMA_Oct_2018).

La Commission remarque que la vaste majorité des participants à la consultation sur le salaire minimum menée au cours du printemps et de l'été 2018 sont en faveur d'une hausse du salaire minimum.

## **ANNEXES**

En plus du graphique constituant l'**ANNEXE A**, on trouvera les documents suivants :

**ANNEXE B :** Résultats de la consultation publique présentés par le Bureau des statistiques du Yukon

**ANNEXE C :** Liste des organismes que la Commission a invité à lui faire part de leurs commentaires au cours de rencontres ou dans des présentations écrites.

## **CONCLUSION**

La Commission remercie le ministre de lui avoir donné l'occasion d'accomplir cet important travail pour le Yukon.

Commission des normes d'emploi

**La présidente :**

Suzanne Duncan \_\_\_\_\_

**Les représentantes des employés :**

Katherine Hanifan \_\_\_\_\_

Dianne Williams \_\_\_\_\_



**Les représentants de l'employeur :**

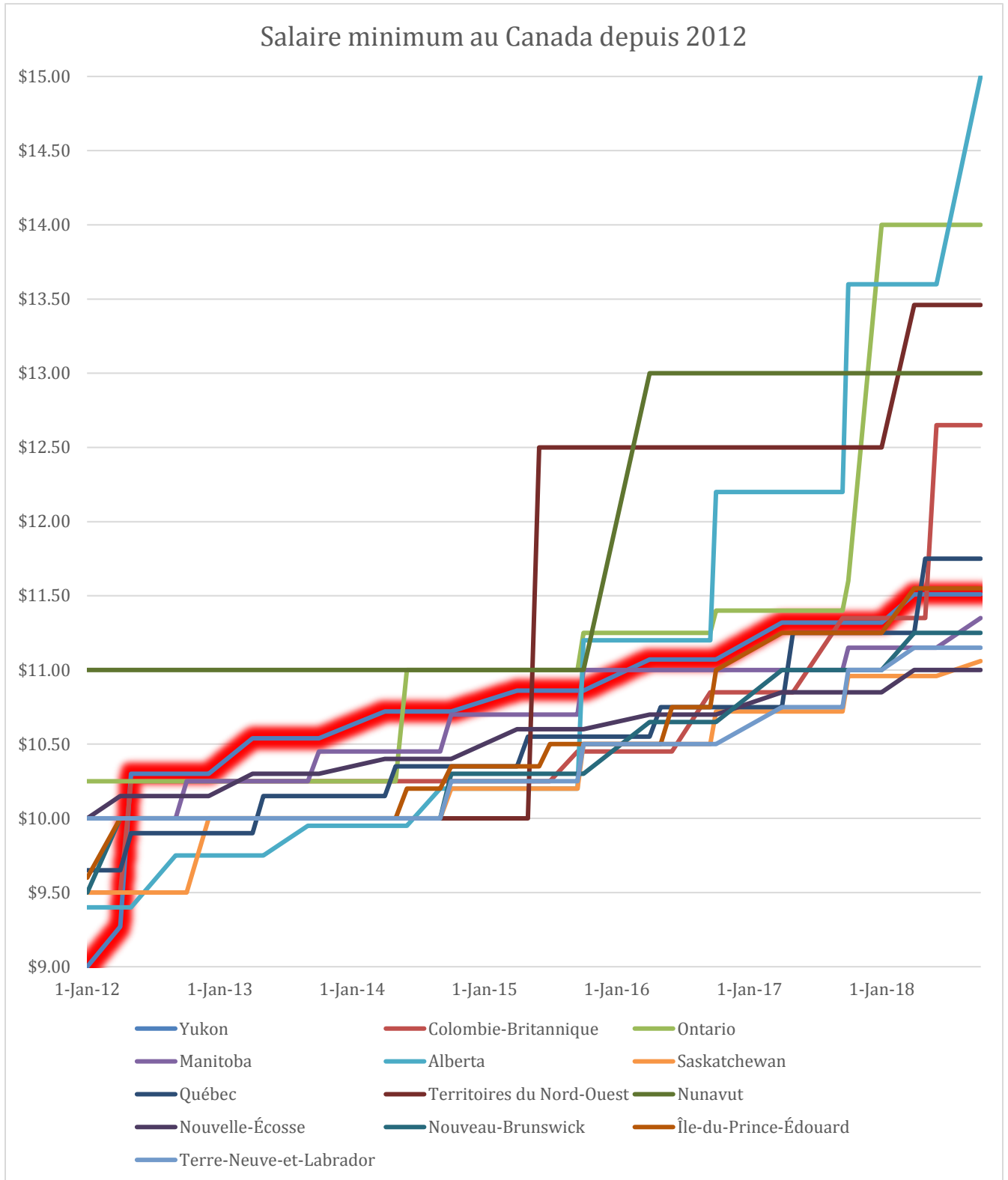
Dave Hett

---

Kynan McIntyre

---

# Annexe A



**\*Le tracé du Yukon est surligné en rouge**



## Annexe B

*Résultats de la consultation publique de la Commission des normes d'emploi sur le salaire minimum (PDF joint)*



# Rapport sur les résultats de la consultation publique de 2018 sur le salaire minimum

Préparé par le  
Bureau des statistiques du Yukon  
pour le  
ministère des Services aux collectivités

Le présent rapport a été rédigé par Matthew Adaman, du Bureau des statistiques du Yukon, pour le ministère des Services aux collectivités du Yukon.

Pour de plus amples renseignements, contacter le Bureau des statistiques du Yukon à l'adresse [ybsinfo@gov.yk.ca](mailto:ybsinfo@gov.yk.ca).

## Résultats de la consultation publique de 2018 sur le salaire minimum

### Introduction

Le Bureau des statistiques du Yukon a mené une consultation publique en ligne pour le compte du ministère des Services aux collectivités afin de recueillir des commentaires sur le salaire minimum en vigueur dans le territoire. La consultation publique a surtout porté sur l'importance de certains critères utilisés pour établir le salaire minimum. Elle comportait aussi des questions portant sur le taux de salaire minimum actuel et la fréquence de la révision du salaire minimum.

La consultation était ouverte aux commentaires du public du 8 juin jusqu'au 15 juillet 2018. Au total, 661 participants nous ont fait parvenir leurs commentaires. La plupart des répondants sont des résidents du Yukon (97,1 %) et la majorité d'entre eux habitent à Whitehorse (79 %). Environ les deux tiers des répondants, soit 63,4 %, ont déclaré être de sexe féminin, environ un tiers, soit 31,3 %, de sexe masculin, et 0,8 % ont déclaré appartenir à d'autres genres. Plus du quart des répondants, soit 27,2 %, était dans la tranche d'âge des 30 à 39 ans, suivi de 21,8 % dans la tranche des 60 ans et plus, et 17,2 %, dans la tranche d'âge des 40 à 49 ans. La majorité des participants (65,2 %) se disaient être des employés et 17,4 %, des employeurs. Parmi les répondants qui ont déclaré être des employés, 46,4 % ont dit gagner au moins 30 \$ l'heure et 3,7 % ont déclaré gagner 12 \$ l'heure ou moins.

Le présent rapport traite des principaux résultats de cette consultation publique. Le détail des résultats figure en annexe.

### Résultats de la consultation publique

#### Opinions sur le taux de salaire minimum actuel

Lorsqu'on a demandé aux participants si le taux du salaire minimum actuel, soit 11,51 \$ l'heure, était trop bas, suffisant ou trop élevé, la majorité des répondants, soit 86,4 %, ont déclaré qu'il était trop bas, 10,6 % ont déclaré qu'il était suffisant et 0,6 % a dit qu'il était trop élevé (figure 1).

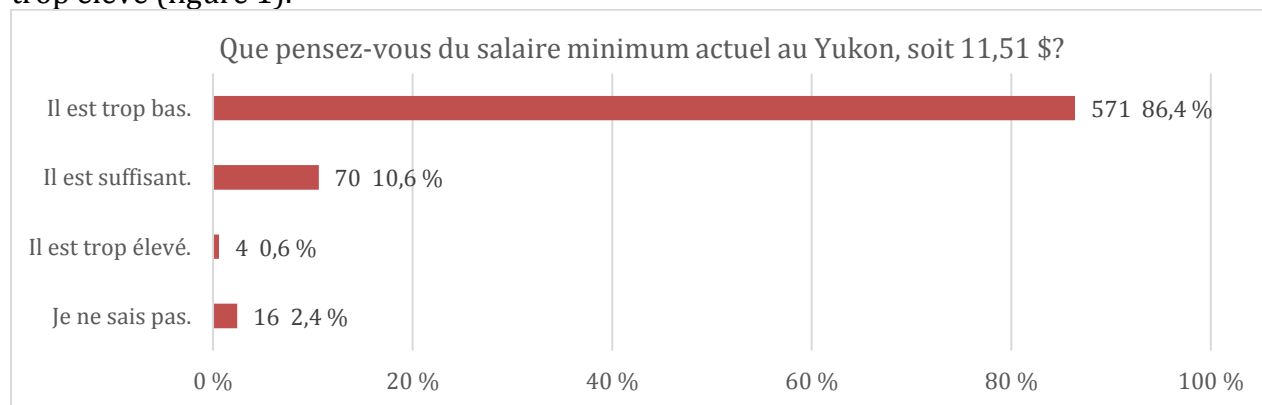


Figure 1 – Réponses à la question : « Que pensez-vous du salaire minimum actuel au Yukon, soit 11,51 \$? »

### Importance des facteurs à prendre en compte pour déterminer le taux du salaire minimum

On a ensuite demandé aux répondants d'évaluer l'importance de plusieurs facteurs pour déterminer quel devrait être le taux du salaire minimum. Les répondants devaient évaluer l'importance des facteurs sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « Pas important » et 5, « Très important ». Les répondants pouvaient aussi choisir « Je ne sais pas ». Pour faciliter la lecture, la figure 2 plus loin ne montre que le pourcentage de réponses exprimant une opinion neutre (3) ou un certain degré d'importance (4 ou 5). Les réponses à ces ensembles de questions apparaissent en détail dans l'annexe ci-dessous.

Une grande majorité des répondants ont noté les « changements du coût de la vie » (86,4 %), l'« équité salariale entre les sexes » (83,5 %) et des « salaires plus élevés pour les employés » (81,7 %) comme étant des facteurs importants à prendre en considération pour établir le taux du salaire minimum. Une majorité de répondants (65,1 %) a aussi noté la « croissance économique » comme un facteur important dans cette prise de décision.

Environ la moitié des répondants estiment que les « salaires du marché » (48,9 %), les « effets sur les charges de l'employeur et la viabilité de l'entreprise » (41,8 %) sont aussi des facteurs importants à prendre en considération pour établir le salaire minimum. Il faut toutefois noter que les répondants étaient plus nombreux à donner une évaluation neutre à ces facteurs plutôt qu'une évaluation peu importante. Le facteur « parité avec les autres provinces et territoires » était considéré comme important par 40,8 % des répondants.

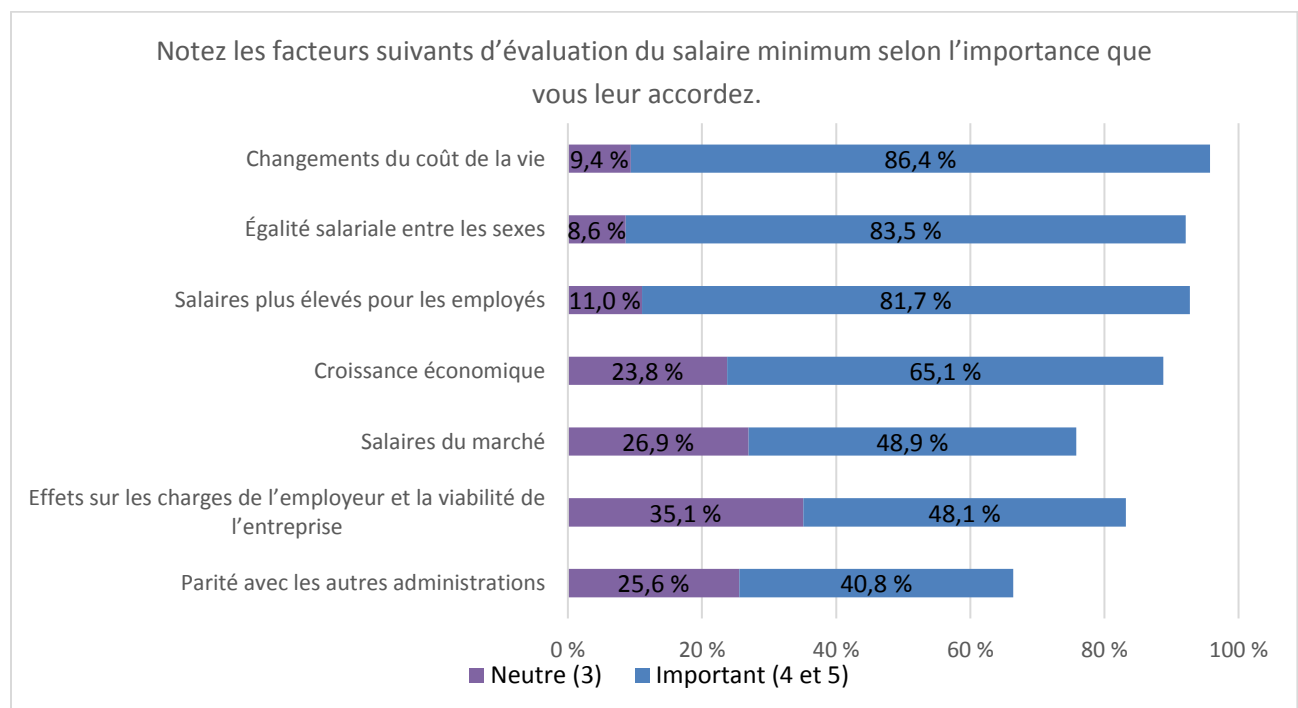


Figure 2 – Distribution des réponses à la question : « Notez les facteurs suivants d'évaluation du salaire minimum selon l'importance que vous leur accordez. » Les répondants devaient noter l'importance des facteurs sur une échelle



de 1 à 5, où 1 signifiait « Pas important » et 5, « Très important ». La figure 2 montre la distribution des réponses allant de neutre (3) à important (4 et 5).

### Fréquence des ajustements à apporter au salaire minimum

Enfin, on a demandé aux répondants si le salaire minimum devait être ajusté plus souvent, moins souvent, ou une fois par an comme c'est le cas actuellement. La majorité des répondants (73,4 %) a déclaré que la fréquence des révisions du salaire minimum devrait rester la même, c'est-à-dire une fois par an, alors que 20 % des répondants préféreraient que les révisions soient plus fréquentes (figure 3).

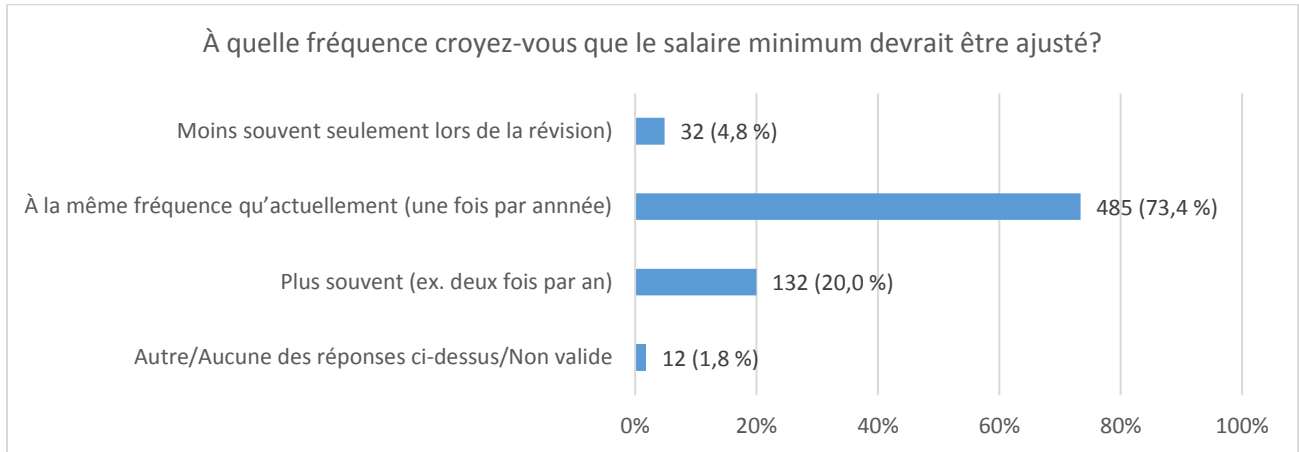


Figure 3 – Distribution des réponses à la question : « À quelle fréquence croyez-vous que le salaire minimum devrait être ajusté? ».

Tableau 1 – Réponses à la question : « Où habitez-vous? »

	Fréquence	En pourcentage
Yukon	642	97,1 %
Ailleurs au Canada/À l'étranger	19	2,9 %
Total général	661	100,0 %

Tableau 2 – Réponses à la question : « Où habitez-vous au Yukon? »

	Fréquence	En pourcentage
Whitehorse	522	79,0 %
Autre collectivité yukonnaise	77	11,6 %
Dawson	43	6,5 %
Non-résident du Yukon	19	2,9 %
Total général	661	100,0 %

Tableau 3 – Réponses à la question : « Avez-vous répondu au questionnaire à titre personnel ou au nom d'une administration publique ou d'un organisme? »

	Fréquence	En pourcentage
À titre personnel	582	88,0 %
Au nom d'une organisation économique	54	8,2 %
Au nom d'un organisme non gouvernemental	16	2,4 %
Au nom d'une organisation syndicale, d'un gouvernement autochtone ou d'un organisme non gouvernemental	9	1,4 %
Total général	661	100,0 %

Tableau 4 – Réponses à la question : « Quel est votre sexe? »

	Fréquence	En pourcentage
Féminin	419	63,4 %
Masculin	207	31,3 %
Autre	5	0,8 %
Préfère ne pas répondre	30	4,5 %
Total général	661	100,0%

Tableau 5 – Réponses à la question : « Quel est votre groupe d'âge? »

	Fréquence	En pourcentage
29 ans ou moins	106	16,0 %
30 à 39 ans	180	27,2 %
40 à 49 ans	114	17,2 %

50 à 59 ans	102	15,4 %
60 ans ou plus	144	21,8 %
Préfère ne pas répondre	15	2,3 %
Total général	661	100,0 %

Tableau 6 – Réponses à la question : « Quelle est votre situation professionnelle actuelle? »

	Fréquence	En pourcentage
Employé	431	65,2 %
Employeur	115	17,4 %
Retraité	68	10,3 %
Personne inactive	20	3,0 %
Autre	27	4,1 %
Total général	661	100,0 %

Tableau 7 – Réponses à la question : « Quel est votre salaire horaire estimatif pour l'emploi que vous occupez actuellement? Si vous avez plus d'un emploi, indiquez le salaire horaire pour votre emploi principal. »

	Fréquence	En pourcentage
Salaire minimum (11,51 \$) ou de 11,52 \$ à 12,00 \$	16	3,7 %
12,01 \$ à 13,00 \$	9	2,1 %
13,01 \$ à 14,00 \$	8	1,9 %
14,01 \$ à 15,00 \$	16	3,7 %
15,01 \$ à 17,00 \$	17	3,9 %
17,01 \$ à 20,00 \$	22	5,1 %
20,01 \$ à 25,00 \$	62	14,4 %
25,01 \$ à 30,00 \$	75	17,4 %
Plus de 30 \$	200	46,4 %
Sans objet/Préfère ne pas répondre/Autre	6	1,4 %
Total général	431	100,0 %

Tableau 8 – Réponses à la question : « Que pensez-vous du salaire minimum actuel au Yukon, soit 11,51 \$? »

	Fréquence	En pourcentage
Il est trop bas.	571	86,4 %
Il est suffisant.	70	10,6 %
Il est trop élevé.	4	0,6 %
Je ne sais pas	16	2,4 %
Total général	661	100,0 %

Tableau 9 – Réponses à la question : « Quelle importance attribuez-vous à une hausse du salaire des employés? »

	Fréquence	En pourcentage
1	21	3,2 %
2	19	2,9 %
3	73	11,0 %
4	130	19,7 %
5	410	62,0 %
Je ne sais pas	8	1,2 %
<b>Total général</b>	<b>661</b>	<b>100,0 %</b>

Les réponses à cette question étaient notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas important » et 5, « très important ».

Tableau 10 – Réponses à la question : « Quelle importance attribuez-vous à la croissance économique? »

	Fréquence	En pourcentage
1	16	2,4 %
2	40	6,1 %
3	157	23,8 %
4	205	31,0 %
5	225	34,0 %
Je ne sais pas	18	2,7 %
<b>Total général</b>	<b>661</b>	<b>100,0 %</b>

Les réponses à cette question étaient notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas important » et 5, « très important ».

Tableau 11 – Réponses à la question : « Quelle importance attribuez-vous aux effets sur les charges de l'employeur et la viabilité de l'entreprise? »

	Fréquence	En pourcentage
1	32	4,8 %
2	67	10,1 %
3	232	35,1 %
4	174	26,3 %
5	144	21,8 %
Je ne sais pas	12	1,8 %
<b>Total général</b>	<b>661</b>	<b>100,0 %</b>

Les réponses à cette question étaient notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas important » et 5, « très important ».

Tableau 12 – Réponses à la question : « Quelle importance attribuez-vous aux changements du coût de la vie? »

	Fréquence	En pourcentage
1	11	1,7 %
2	15	2,3 %
3	62	9,4 %
4	189	28,6 %
5	382	57,8 %
Je ne sais pas	2	0,3 %

<b>Total général</b>	<b>661</b>	<b>100,0 %</b>
----------------------	------------	----------------

Les réponses à cette question étaient notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas important » et 5, « très important ».

Tableau 13 – Réponses à la question : « À quel point est-il important que le taux du salaire minimum reflète les salaires du marché? »

	Fréquence	En pourcentage
1	25	3,8 %
2	54	8,2 %
3	178	26,9 %
4	188	28,4 %
5	135	20,4 %
Je ne sais pas	81	12,3 %
<b>Total général</b>	<b>661</b>	<b>100,0 %</b>

Les réponses à cette question étaient notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas important » et 5, « très important ».

Tableau 14 – Réponses à la question : « Quelle importance attribuez-vous à l'équité salariale entre les sexes? »

	Fréquence	En pourcentage
1	30	4,5 %
2	14	2,1 %
3	57	8,6 %
4	70	10,6 %
5	482	72,9 %
Je ne sais pas	8	1,2 %
<b>Total général</b>	<b>661</b>	<b>100,0 %</b>

Les réponses à cette question étaient notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas important » et 5, « très important ».

Tableau 15 – Réponses à la question : « Quelle est l'importance de la parité du salaire minimum avec celui des autres administrations? »

	Fréquence	En pourcentage
1	79	12,0 %
2	95	14,4 %
3	169	25,6 %
4	140	21,2 %
5	130	19,7 %
Je ne sais pas	48	7,3 %
<b>Total général</b>	<b>661</b>	<b>100,0 %</b>

Les réponses à cette question étaient notées sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « pas important » et 5, « très important ».

Tableau 16 – Réponses à la question : « À quelle fréquence croyez-vous que le salaire minimum devrait être ajusté? »

	Fréquence	En pourcentage
Moins souvent (seulement lors de la révision)	32	4,8 %
À la même fréquence (une fois par année)	485	73,4 %

Plus souvent (deux fois par année)	132	20,0 %
Autre/Aucune des réponses ci-dessus/Non valide	12	1,8 %
Total général	661	100,0 %

## Annexe C – Organisations et organismes invités à faire part de leurs commentaires

### ***Organisations économiques et touristiques***

---

***Chambre de commerce du Yukon***  
***Chambre de commerce de Whitehorse***  
***Tourism Association of Yukon (TIA)***  
***Klondike Visitors Association (KVA)***  
***Yukon Contractors Association***  
***Chambre de commerce de Watson Lake***  
***Chambre de commerce de Dawson***  
***Yukon First Nations Culture and Tourism Association***  
***Chambre des mines du Yukon***  
***Klondike Placer Miners' Association***  
***Restaurants Canada***  
***Yukon Tourism Education Council***

### ***Organismes non gouvernementaux (ONG)***

---

***Centre pour femmes Victoria-Faulkner***  
***Yukon Women's Coalition***  
***Women in Trades and Technology Association***  
***Conseil des femmes autochtones du Yukon***  
***Conseil yukonnais de la condition de la femme***  
***Yukon Women's Transition Home Society***  
***Coalition anti-pauvreté du Yukon (YAPC)***  
***Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon (FASSY)***  
***Challenge Disability Resource Group***  
***Centre multiculturel du Yukon***  
***Canadian Filipino Association of the Yukon***  
***Blood Ties Four Directions Centre***

## **BYTE – Empowering Youth**

### **Organisations syndicales**

---

**Yukon Federation of Labour**

**International Union of Operating Engineers**

**Yukon Building and Construction Trades Council**

**Syndicat des employés du Yukon**

**Teamsters, Local 31**

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, section locale 852**

**Fraternité des ouvriers en électricité, section locale 1574**

**Association unie des compagnons et apprentis de la plomberie et de la tuyauterie, Local 310**

**United Brotherhood of Carpenters and Joiners, section locale 2499**

### **Premières Nations**

---

**Première nation de Carcross/Tagish**

**Premières nations de Champagne et de Aishihik**

**Première nation des Nacho Nyak Dun**

**Première nation de Kluane**

**Première nation des Kwanlin Dün**

**Première nation de Liard**

**Première nation de Little Salmon/Carmacks**

**Conseil Dena de Ross River**

**Première nation de Selkirk**

**Conseil des Ta'an Kwach'an**

**Conseil des Tlingits de Teslin**

**Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in**

**Première nation des Gwitchin Vuntut**

**Première nation de White River**

### **Municipalités et organismes municipaux**

---

**Association of Yukon Communities**

**Ville de Whitehorse**

**Comité consultatif d'aménagement de la région de Carcross**

**Village de Haines Junction**

**Village de Carmacks**

**Hameau d'Ibex Valley**

**Ville de Dawson**

**Conseil consultatif local de Marsh Lake**

**Conseil consultatif local de Deep Creek**

**Village de Mayo**

**Ville de Faro**

**Hameau de Mount Lorne**

***Ross River Round Table***  
***Conseil consultatif local de Tagish***  
***Village de Teslin***  
***Ville de Watson Lake***  
***Parti libéral du Yukon***  
***Nouveau Parti démocratique du Yukon***